

A CUP OF...
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital 5 000 euros
Siège social : 114 avenue Jean Roger Sourgen – 40150 SOORTS-HOSSEGOR
RCS DAX n°818 224 685

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU GERANT-ASSOCIE UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2025**

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq,
A quatorze heures,
Au siège social de la Société,

Madame Nathalie BROUSTRA, Associée unique et Gérante de la société A CUP OF...,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la Société A CUP OF...,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Il est rappelé que la Société n'est pas assujettie à la désignation d'un Commissaire aux comptes.

La Gérante-Associée unique,

PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, décide de transférer le siège social actuel de la Société à compter de ce jour, à destination du 39 route de Benesse – 40150 ANGRESSE.

L'article 4 des statuts et la première page sont modifiés en conséquence.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, à compter de ce jour de modifier intégralement l'objet social de la Société comme suit :

« La société a pour objet, en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- la réalisation de toutes prestations de services aux particuliers et aux entreprises, notamment les activités de ménage, entretien, nettoyage et petits travaux domestiques ;
- la réalisation de courses et achats pour le compte de tiers, particuliers ou

- professionnels ;*
- la fourniture de prestations de services à la personne, notamment l'aide à domicile, l'assistance administrative, la garde ou l'accompagnement de personnes, dans le respect de la réglementation applicable ;*
 - la réalisation de prestations de services administratifs, logistiques ou techniques pour le compte d'entreprises, associations ou collectivités, tels que la gestion de tâches administratives, le secrétariat, la livraison de documents ou de biens, ainsi que les missions ponctuelles de remplacement de personnel non qualifié ;*
 - et, plus généralement, toutes activités de multiservices ou de petits services de proximité rendus à des particuliers ou à des professionnels,*

et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment expressément à Maître Thomas BRUNEAU, Avocat au barreau de DAX, demeurant 866 avenue des Rémouleurs – 40150 HOSSEGOR à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique, et répertorié sur le registre prévu à cet effet.

Le Gérant-Associé unique
Madame Nathalie BROUSTRA

Page 2 sur 2

